

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en quadrettes ou en équipes de 5 pour les divisions régionales 1, 2 et 3, au choix des ligues régionales (ou CSR).
- B. Il se compose de trois divisions nationales et au maximum de trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 ^{ère} journée :	14-15 octobre 2023	11-12 novembre 2023
2 ^{ème} journée :	13-14 janvier 2024	27-28 janvier 2024
3 ^{ème} journée :	25-26 mai 2024	1-2 juin 2024

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de dix joueurs** en Nationale 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la saison.

Pour les divisions Régionales, chaque quadrette ne pourra pas utiliser plus de 8 joueurs et chaque équipe de 5 ne pourra pas utiliser plus de 10 joueurs, sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 ou 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.

- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueurs de nationalité étrangère sont autorisés sur les pistes.

- F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de trois (3) joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).
La limitation du nombre de mutés dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.
- G. Les remplacements sont libres.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.
NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- | | |
|-------------------|--|
| Par match gagné | : 5 points |
| Par match nul | : 3 points |
| Par match perdu | : 1 point |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.
 - ✓ En Nationale 3
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1020 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 870 quilles.
 - ✓ En divisions régionales :
 - Pour les quadrettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.
 - Pour les quintettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 2 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<p>Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">- La base de calcul est le nombre de participants hommes, de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre d'équipes de 5.- Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrits hommes de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciés hommes de la région. <p>- Voir les tableaux en Annexe de ce règlement</p> <p>Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.</p>

- C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

- D. A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3^{ème} du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division nationale, ou régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

- E. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A. Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de 66 Euros par quadrette, ou 82,50 Euros par équipe de 5 (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.
- B. La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 200 Euros par quadrette, ou 250 Euros par équipe de 5). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, accompagnées des chèques correspondants aux inscriptions du club.
- D. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- F. La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

Art. 7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq (5) jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.
- C. La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

Art. 9 - Horaires des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1,2 et 3

Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)

Dimanche 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Art. 10 - Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

NATIONALE 1
A.D.E.B. DRAGUIGNAN
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BOWLING CLUB F 300
BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX
CHAMPAGNE B.A. REIMS
EAGLES WITTELSHEIM
LES DRAGONS DE COLMAR
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
USC DCL

NATIONALE 2A
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
FONTAINE BOWLING CLUB
JOCK CHANCE
LUCKY STRIKER'S
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
PAU BCA 64 STRIKE
ROAZHON BOWLING CLUB
T.O.A.C. TOULOUSE

NATIONALE 2B
ASCAP MONTBELIARD
BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
BOWLING CLUB F 300
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
CARPE DIEM
ECOLE DE BOWLING ST LO
SLUC NANCY
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3A
ABC AMIENOIS
BC FLANDRES RN42
BC GRAND QUEVILLY
BC VAN GOGH
BULS SAINT QUENTIN
CHORUS BOWLING CLUB
EURO BOWLING FLANDRES
LITTORAL BC GRAVELINES
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
VALENCIENNES BOWLING CLUB

NATIONALE 3B
SCORPIONS BOWLING
FRIEND'S BOWLING ACAZDEMY PARIS
DELTA FLASH BC
CRAZY BOWLERS BC CHELLES
CHAMPAGNE B.A. REIMS
BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
BOWLING CLUB CHALONNAIS
BCO COURBEVOIE
BCE JOINVILLE
BC FONTENAY CHAMPIGNY

NATIONALE 3C
ASCAP MONTBELIARD
BC CONTREXEVILLE
BC DUCKY BESANCON
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
CHAROLAIS BULLS
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE BACK

NATIONALE 3D
ASPTT BOWLING NANTES
BAD BOYS SAINT-LO
BC VANNES
BOWLING CLUB DE LA RANCE
BOWLING CLUB LES MENHIRS
FLERS BOWLING IMPACT
LES AIGLES 85
PAC MAN NANTES
ROAZHON BOWLING CLUB
ROCKETS NANTES

NATIONALE 3E
BC FLEURYSSOIS
BC RAMBOUILLET
BOWLING CLUB HOUDAN
BOWLING TOURS METROPOLE
FUN BOWLERS
LES LIONCEAUX DIJON
THE BULL BOWL'S BOURGES
USC DCL
USC DCL
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3F
ANGERS BOWLING CLUB
ANGERS BOWLING CLUB
ANGOULEME BC
AS LEGRAND BOWLING LIMOGES
BC POITEVIN POITIERS
CHAURAY BOWLING CLUB
FUN BOWLING CLUB LES HERBIERS
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
STRIKERS BOWLING CLUB
TEAM BOWLING BERGERAC

NATIONALE 3G
A R A LYON
BC SAINT ETIENNE
BCS ANNECY
BOWLERS DES DOMES
BOWLING CLUB DE ROANNE
NICE COTE D'AZUR
R.C.T. BOWLING
RED WOLVES AIX LES BAINS
STARBOWLERS AVERMES MOULINS
TOP GONES LYON

NATIONALE 3H
ASPTT TOULOUSE
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BC AMICALE CAMARGUAISE
BC CAISSARGUES
BOWLING ADOUR BAYONNE
BS LE PONTET
LES CIGALES DE PERTHUIS
LES SPEED BOWLS
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX
TOULOUSE BOWLING CLUB

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

HOMMES CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2023-2024

REGIONS	Nbre Joueurs du CDC Reg.	Nbre équipes de 5	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Hommes 2023	ajustement	23/24	
AUVERGNE-RHONE ALPES	172	34	1.970	1	0.970	1			2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	172	34	1.970	1	0.970	1			2	BFC
BRETAGNE	165	33	1.890	1	0.890	1			2	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	124	25	1.421	1	0.421				1	CVL
GRAND EST	156	31	1.787	1	0.787	1			2	GRE
HAUTS DE France	165	33	1.890	1	0.890	1			2	HDF
ILE DE France	215	43	2.463	2	0.463				2	IDF
NORMANDIE	186	37	2.131	2	0.131				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	256	51	2.933	2	0.933	1			3	NAQ
OCCITANIE	152	30	1.741	1	0.741	1			2	OCC
PAYS DE LA LOIRE	196	39	2.245	2	0.245				2	PDL
PACA	136	27	1.558	1	0.558	1			2	PAC
TOTAUX	2095	419	24	16	8	8		0	24	